

# MAIRIE de STE MARIE D'ALVEY

## COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 23 novembre 2015 (convocations du 13 novembre 2015)

*Absent excusé : M. Philippe PERSON*

*Une minute de silence est observée en début de séance à la mémoire des victimes des attentats du 13 novembre 2015 à Paris.*

### **Approbation des modifications des statuts de la Communauté de Communes Val Guiers** *Monsieur le Maire,*

**DONNE lecture** au conseil municipal des modifications des statuts de la Communauté de Communes Val Guiers intégrant de nouvelles compétences et modifiant ou précisant certaines compétences qu'elle exerce actuellement, approuvées par délibération du conseil communautaire du 29 septembre 2015,  
**DONNE lecture** de la délibération de la communauté de communes Val Guiers en date du 29 septembre 2015 approuvant la définition de l'intérêt communautaire de ses compétences,  
**EXPOSE** que, les conseils municipaux disposent de trois mois à compter de la notification pour délibérer sur les modifications proposées (courrier reçu le 12/10/2015),

*Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à se prononcer sur cette modification statutaire,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-17,

Vu le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes présenté,

**ADOpte** à l'unanimité les modifications statutaires de la communauté de communes Val Guiers exposées dans l'annexe jointe de la présente délibération avec une prise d'effet au 01/01/2016,

**MANDATE** M. le Maire pour notifier la présente délibération à M. le Président de la Communauté de Communes Val Guiers.

### **Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Savoie**

M. le Maire présente le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) transmis par M. le Préfet de la Savoie à l'issue de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) du 12 octobre 2015. Les conseils municipaux sont appelés à donner un avis sur ce projet dans les deux mois à compter de la notification.

Il communique également les documents explicatifs transmis lors de la réunion du 4 novembre à Domessin sur la fusion proposée des communautés de communes Val Guiers, du lac d'Aiguebelette et de Yenne qui concerne la commune.

*Le conseil municipal, après avoir délibéré :*

émet, à l'unanimité, un **avis favorable** au projet de schéma départemental de coopération intercommunale transmis par M. le Préfet de la Savoie.

### **Réfection intérieure de l'église – Demande de subvention**

M. le Maire informe le conseil que des crédits restent disponibles au niveau du département pour le financement de la restauration de l'église dans le cadre du mini-contrat de développement. Ce dossier a été étudié par l'atelier Rocco De Bonis, architecte à La Motte Servolex et les travaux de réfection, d'amélioration et de conformité sont estimés à 120 000 € HT, hors maîtrise d'œuvre et coordonnateur (16 400 € HT). Le conseil décide de déposer un dossier au département sur cette base sachant que les travaux seront validés en fonction de l'accord de subvention.

### **Construction garage communal – Commission appel d’offres**

M. le Maire rappelle que, par délibération du 5 octobre 2015, le conseil avait décidé de lancer une consultation d’entreprises en procédure adaptée ouverte pour les travaux de construction d’un garage communal avec 2 lots. La date de remise des plis étant fixée au 27 novembre, il demande au conseil de procéder à l’élection d’une commission d’appel d’offres et de l’autoriser à signer toutes les pièces relatives au marché.

*Le conseil municipal, après avoir délibéré :*

élit les membres de la commission d’appel d’offres chargés de l’ouverture des plis pour la construction d’un garage communal et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

### **Questions diverses**

- Ordre de service donné par l’ONF pour la création de pistes dans la forêt communale
- Remerciements de Sainte Marie Animation pour la promesse de subvention 2016 pour l’organisation d’un concert
- Rappel permanences élections régionales des 6 et 13 décembre